

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 19312 Numéro SIREN : 507 887 024 Nom ou dénomination : H2O

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2019 sous le numéro de dépôt 118851

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 14-11-2019

N° DE DEPOT : 118851

N° GESTION : 2008B19312

N° SIREN : 507887024

DENOMINATION : H2O

ADRESSE : 79 rue de Seine 75006 Paris

MILLESIME : 2018

Désignation de l'entreprise : H2O Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 79 RUE DE SEINE 75006 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 50788702400036 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31 12 2018		N-1 31 12 2017			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC					
		CX		CQ					
		AF	2 250	AG	501	1 749	2 199		
		AH		AI					
		AJ	1 890	AK	1 747	143	773		
		AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO					
		AP		AQ					
		AR		AS					
		AT	53 667	AU	28 186	25 481	31 247		
		AV		AW					
		AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT					
		CU	2 341 071	CV	230 000	2 111 071	4 495 971		
		BB	298 350	BC		298 350			
		BD		BE					
		BF	7 500	BG		7 500	10 000		
		BH	11 380	BI		11 380	8 309		
	TOTAL (II)		BJ	2 716 108	BK	260 433	2 455 675	4 548 500	
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	BL		BM					
		BN		BO					
		BP		BQ					
		BR		BS					
		BT	180 225	BU		180 225			
	CRÉANCES	BV	4 900	BW		4 900			
		BX	136 089	BY		136 089	84 053		
		BZ	1 017 159	CA		1 017 159	692 464		
	DIVERS	CB		CC					
		CD	1 002 694	CE		1 002 694			
		CF	245 704	CG		245 704	3 157		
Comptes de régularisation	CH	5 855	CI		5 855	3 720			
	TOTAL (III)		CJ	2 592 627	CK	2 592 627	783 394		
	FW								
	CM								
	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 308 735	IA	260 433	5 048 302	5 331 894	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	81 942	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Classe de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :				Créances :			

Désignation de l'entreprise : H2O

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2...81.0.....4.8.0.....)	DA	2 810 480	2 810 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 401 885	1 401 885
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	36 900	36 900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(930 067)	(431 809)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	313 448	(498 258)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	93 102	66 533
	TOTAL (I)	DL	3 725 747	3 385 730
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	605 635	937 700
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	202 453	631 072
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 631	49 504
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 024	281 688
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	383 812	46 200
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 322 555	1 946 164
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 048 302	5 331 894
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	733 996	902 812
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		33 777

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		H2O				Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 106	FB		FC	2 106		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	574 347	FH		FI	574 347	793 493
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	576 452	FK		FL	576 452	793 493	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	21 920	17 350		
	Autres produits (1) (11)				FQ	8	21		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	598 380	810 864
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	182 331		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(180 225)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	316 903	287 594	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 791	6 512	
	Salaires et traitements*					FY	469 559	473 346	
	Charges sociales (10)					FZ	160 837	168 939	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	13 785	5 163	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	10	25		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	969 991	941 580
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(371 611)	(130 716)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 320	5 539	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	100 000		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	102 320	5 539	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	8 086		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23 518	112 218	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	31 604	112 218	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	70 717	(106 679)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(300 895)	(237 395)	

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : H2O

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	4 518	190		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	3 691 259	3 191 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 695 777	3 191 190		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	432 191	579 815		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	2 622 674	2 845 669		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	26 569	26 569		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	3 081 435	3 452 053		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	614 342	(260 863		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 396 477	4 007 592		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 083 030	4 505 850		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	313 448	(498 258		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP	318	7 601	
			- Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9)	Dont transferts de charges									A1	21 920	17 350	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est iusuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
	Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
											3 081 435		3 695 777	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 048 302.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 576 452.14 Euros et dégageant un bénéfice de 313 447.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a cédé sa participation dans la société Rivoli Cambon.

Elle a consenti un abandon de compte courant à sa filiales 12H25, laquelle a cédé son fonds de commerce en 2018.

La société a acquis un stock de boissons afin de le revendre à ses filiales.

Le produit de ces cessions a été réinvesti dans des participations en 2018 et en 2019, lesquels ont fait l'objet de versements de débits en 2018.

La société a rendu ses locaux situés rue Thérèse pour s'installer rue de Seine.

Deux salariés ont quitté la société avec une rupture conventionnelle.

Suite à la cession des titres de GALERIE DE LUCIA en 2017 un ajustement du prix a été fait, qui a amené un reversement net d'un montant de 5098 €

Le traitement des honoraires comptables et avocats liés à la cession de RIVOLI CAMBON ont été reclassés en charges exceptionnels pour un montant de 72 147 euros.

Prises de participation dans deux sociétés.

La société H2o a effectué une avance de trésorerie de 220 000€ pour le compte d'une filiale, constituée début 2019, dans le cadre d'un rachat d'actions d'une société.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Prise de participation dans une nouvelle société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 7 016 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 12 738 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	12 738
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	12 738

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

H2O

**Société par actions simplifiée au capital de 2 810 479,60 €
Siège social : 79 rue de Seine, 75006 PARIS
507 887 024 RCS PARIS**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 OCTOBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 313 447,51 € au poste « REPORT A NOUVEAU » dont le montant débiteur sera ainsi ramené à 616 619,88 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 octobre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président, Olivier FLOTTES





BOUDET & ASSOCIÉS

VOTRE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BOUDET ET ASSOCIÉS

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

H2O

Société par actions simplifiée au capital de 2 810 479,60 €

Siège social : 79 rue de Seine 75006 PARIS

R.C.S : PARIS B 507 887 024

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2018

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

Aux associés,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, sur :

- l'opinion sur les comptes annuels,
- le fondement de l'opinion,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires,
- les responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels,
- les responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société H2O relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- La cession d'une filiale au cours de l'exercice ;
- L'acquisition de deux nouvelles filiales en 2018 et d'une troisième nouvelle filiale en 2019 avec versement d'une avance de trésorerie de 220.000 euros ;
- L'abandon de créance consenti à une filiale ;
- Le reclassement d'honoraires liés à la cession de la filiale au résultat exceptionnel pour un montant de 72 147 euros

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation telle que décrite au paragraphe « Titres immobilisés » de l'annexe.

Celui-ci présente les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé des méthodes comptables retenues et nous nous sommes assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 août 2018, la Société « H2O » a acquis 41% des parts de la Société A Responsabilité Limitée « LES DEUX PONTS DE L'ILE » dont le siège est 3-5 boulevard des Iles 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Concomitamment à cette acquisition, votre société a accordé un prêt d'un montant net de 297.950€. Ce prêt est assorti d'un intérêt au taux de 0,4 % ; il est remboursable en 48 échéances mensuelles avec un différé d'amortissement de 4 mois, la première échéance étant exigible le 15 janvier 2019 et la dernière le 15 décembre 2022.

La Société « H2O » a souscrit à hauteur de 49 % du capital de la Société par Actions Simplifiée « SEINE 121 » dont le siège est 79 rue de Seine 75006 PARIS lors de sa constitution le 13 décembre 2018.

Suite à l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2019 dont la réalisation a été constatée par la Présidente le 15 février 2019, cette participation a été ramenée à 28,57 %.

La Société « H2O » a souscrit 33 % du capital de la Société par actions Simplifiée « BFB 16 » dont le siège est 79 rue de Seine 75006 PARIS constituée par acte SSP en date du 9 avril 2019.

Cette Société a pris le contrôle de la Société par Actions Simplifiée « AU PETIT VICTOR HUGO » dont le siège est 143 avenue Victor Hugo 75116 PARIS, propriétaire d'un fonds de commerce de VINS LIQUEURS RESTAURANT sis à son siège.

La Société « H2O » a consenti un nouvel abandon de créance d'un montant de 348 757 € à la Société « 12H25 ».

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes et Nogent-sur-Marne, le 1^{er} octobre 2019

Les Commissaires aux comptes

BOUDET ET ASSOCIES
Olivier LEDUC**Alexis DOLLOT**